

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

N° ordre : DE-26-49

N° ordre dans la séance :
DE-20260630-05

Date de la convocation :
24/06/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le trente juin à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Marc MEO, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Isabelle MORLOTTI (procuration à Mickaël MOUTOT), Loïc MONTEIRO (procuration à Katerina CHAPMAN), Cyril DUBOUCHET (procuration à Déborah GLEYZE), Céline FILIPPI, Franco SALVATORE (procuration à Elodie ROY)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

CESSION D'UN ASPIRATEUR À FEUILLES À LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ

Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la Commune des Abrets en Dauphiné a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'un aspirateur à feuilles de la marque Rabaud modèle Windy 491RE appartenant à la Commune de Culoz-Béon.

Ce matériel acquis en 2019, pour un montant de 6 469,20 €, n'est plus utilisé par les services municipaux et son maintien dans le patrimoine communal ne présente plus d'intérêt pour la Commune de Culoz-Béon.

Après échanges entre les deux collectivités, le prix de cession a été fixé à 4 800 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la vente en l'état de l'aspirateur à feuilles Rabaud modèle Windy 491RE à la Commune des Abrets en Dauphiné pour un montant de 4 800 €.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette cession.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
M. MOUTOT



Le Maire
Jean-Marc DUPONT

